

Domaine Santé**Filière Soins Infirmiers****Qualité des soins et sécurité des patients 2 (QSSP 2)****1. Caractéristiques du module**

Code : S. SI.371.1007.F.23

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais**2. Prérequis** Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).**Rôles majeurs exercés** Rôle d'expert-e
 Rôle de communicateur-trice
 Rôle de professionnel-le
 Rôle de collaborateur-trice Rôle de leader
 Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle d'apprenant et de formateur-trice**Compétences principales visées****Axe 3****Rôle de collaborateur** : Participer aux échanges et aux actions concertées de l'équipe de soins, en défendant les valeurs, les préférences et les croyances des personnes soignées**Rôle de communicateur** : Communiquer, oralement et par écrit, en adaptant son discours aux patients/clients, aux proches et aux professionnels et en transmettant des informations pertinentes et claires dans des situations de soins stables**Axe 4****Rôle de leader** : S'initier à la démarche qualité en partageant avec l'équipe ses objectifs de soins, ses méthodes de travail et ses évaluations des résultats**Apprentissages critiques**

- Apprentissage d'une posture participative aux échanges et actions concertées de l'équipe
- Apprentissage de techniques de communication intra-interprofessionnelles en adaptant le discours à l'interlocuteur (patient, proche ou professionnel)
- Apprentissage d'une appropriation du rôle de leadership clinique
- Apprentissage des bonnes pratiques dans les soins infirmiers (EBN)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module vise à préparer les étudiants en soins infirmiers à une pratique professionnelle de qualité et sûre, soutenue par les données probantes.

Contenus :

- Fondements, enjeux et défis à propos de la qualité et de la sécurité des soins dans le système de santé et dans la pratique professionnelle
- Usage des données probantes en pratique clinique
- Indicateurs cliniques de l'itinéraire patient
- Culture de l'erreur non punitive, analyse et gestion des risques et des incidents
- Enjeux de communication en faveur de la continuité des soins et de la sécurité au travail
- Collaboration professionnelle et partenariat patient en faveur de la qualité des soins

Formes d'enseignement et d'apprentissage :

Enseignements théoriques, séminaires, analyses de situations emblématiques, simulations, jeux de rôle, laboratoires de pratique.

Exigences de fréquentation :

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continu

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

- La validation du module repose sur l'évaluation de :
 - a) La présentation orale en groupe d'une analyse de situation de soins, ayant lieu la semaine 19, comptant pour un tiers des points.
 - b) Un examen écrit sur table individuel comptant pour deux tiers des points.
- Période : semaines 22/23

La note du module est calculée sur la base des points obtenus à chacune des 2 parties a) et b) présentées ci-dessus et tenant compte de la répartition des points mentionnée.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module, (soit entre 3,45 et 3,94) Pas de remédiation

- Modalité : La remédiation consiste en un examen individuel sur table, portant sur une des thématiques de l'examen individuel initial.
- Période : Semaine 35/36.

La remédiation permet à l'étudiant·e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficia d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivé de l'étudiant·e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai

Page 2/3

de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Haute Autorité de Santé. (2013). *Programme national pour la sécurité des patients*. https://www.has-sante.fr/cms/r_1505131/fr/programme-national-pour-la-securite-des-patients-pnsp
- ICSP. (2020). *Institut canadien pour la sécurité des patients [ICSP]*. (2009, mis à jour en 2020). *Les compétences liées à la sécurité des patients*. https://www.healthcareexcellence.ca/media/3oydkq2w/cpsi-safetycompetencies_fr_digital-final-ua.pdf
- Organisation mondiale de la santé. (2015). *Guide pédagogique pour la sécurité des patients : Édition multiprofessionnelle*. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2015-12/guide_pedagogique_pour_la_securite_des_patients_-_guide_complet.pdf
- Vincent, C. & Staines, A. (2019). *Améliorer la qualité et la sécurité des soins en Suisse*. Rapport national sur la qualité et la sécurité des soins en Suisse, commandé par l'Office fédéral de la santé publique. https://www.baq.admin.ch/dam/baq/fr/dokumente/cc/kom/Qualitaetsbericht.pdf.download.pdf/rapport_national_sur_la_qualit%C3%A9.pdf

7. Responsable de module

Responsables : Sylvain Boloré et Alexandra Szarzynski-Blocquet

Enseignants : Enseignants-tes et assistants-tes de la HEdS et vacataires

Descriptif validé le 14 janvier 2026, par

Walter Zecca
Co-responsable de la filière Soins Infirmiers